

**Compte Administratif 2002**  
**Budget principal et budget annexe transports**

**Rapporteur** : M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président

AVIS			
Commission n°1		Bureau	
séance du 26/05/03	favorable	séance du 05/06/03	favorable

**I. Structure du compte administratif 2002 : les grandes masses.**

**1. Les opérations réelles (fonctionnement et investissement cumulés) - Budget principal**

BUDGET PRINCIPAL 2002.		
<i>Avec reports</i>	DEPENSES EN €	RECETTES EN €
<b>SERVICES OPERATIONNELS</b>		
Administration générale	2 934 020,45	22 160,41
Incendie	6 426 178,81	
Collèges	345 677,43	
Equipements culturels et sportifs	205 935,92	
Habitat	535 925,61	39 166,92
Politique de la ville	0,00	
SYBERT	2 288 869,27	353 678,07
Environnement	23 825,08	
Transports	1 371 092,26	186 974,24
Subvention d'équilibre	5 750 000,00	
Voirie et stationnement	2 766 595,31	
Aménagement	351 028,51	80 249,30
Projet d'agglomération	178 457,98	
Tourisme	145 479,13	
Economie	4 214 757,84	122 647,11
<b><i>Sous total services opérationnels</i></b>	<b><i>27 537 843,60</i></b>	<b><i>804 876,05</i></b>
Résultat N-1	3 069 089,50	4 586 370,90
FCTVA		116 000,00
Emprunt		<b>0,00</b>
Charges financières et ICNE	970 610,49	31 034,58
Fiscalité et compensation		45 733 615,62
DGF		7 475 881,25
Autres charges et produits	6 866,92	17 110,15
<b><i>Sous total opérations financières</i></b>	<b><i>4 046 566,91</i></b>	<b><i>57 960 012,50</i></b>
ACTP <sup>1</sup>	24 911 248,16	110 131,32
DSC 2002 + DIE (2001)	2 358 697,32	
<b><i>Sous total des versements aux communes</i></b>	<b><i>27 269 945,48</i></b>	<b><i>110 131,32</i></b>
<b>TOTAL</b>	<b>58 854 355,99</b>	<b>58 875 019,87</b>

<sup>1</sup> ACTP : Attribution de compensation de TP

## 2. Les opérations réelles (fonctionnement et investissement cumulés) – Budget annexe

<b>BUDGET ANNEXE TRANSPORT 2002.</b>		
<i>Avec reports</i>	<b>DEPENSES EN €</b>	<b>RECETTES EN €</b>
Budget annexe Transports	31 348 256,08	25 067 380,34
Emprunt		1 067 143,12
Subvention d'équilibre		5 750 000,00
Reprise du résultat 2001	45 270,86	619 278,27
<b>TOTAL</b>	<b>31 393 526,94</b>	<b>31 436 658,61</b>

## 3. Les opérations d'ordre - budget principal et budget annexe transport - total budget

<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>		
	<b>DEPENSES EN €</b>	<b>RECETTES EN €</b>
<b>BUDGET PRINCIPAL</b>		
Dotations aux amortissements	204 236,15	204 236,15
Clôture du budget SM TGB	561 072,08	561 072,08
Mise à disposition du SDIS	320 625,83	320 625,83
Transfert de charges	4 925 850,20	4 925 850,20
<b>TOTAL</b>	<b>6 011 784,29</b>	<b>6 011 784,29</b>
<b>BUDGET ANNEXE TRANSPORT</b>		
Transfert patrimoine SM TGB	174 577,80	174 577,80
Dotations aux amortissements	2 561 972,62	2 561 972,62
<b>TOTAL</b>	<b>2 736 550,42</b>	<b>2 736 550,42</b>

*NB : les ICNE sont les intérêts courus non échus et le FCTVA est le fonds de compensation de la TVA.*

## II. Définition des résultats 2002

### 1. Budget principal

Budget principal	Fonctionnement en €	Investissement en €
Dépenses	51 703 761,36	10 093 289,42
Déficit d'investissement N-1		3 069 089,50
Recettes	57 597 598,79	2 702 834,47
Excédent de fonctionnement N-1		4 586 370,90
<b>RÉSULTAT PAR SECTION</b>	<b>+ 5 893 837,43</b>	<b>- 5 873 173,55</b>
<b>RÉSULTAT TOTAL (excédent)</b>	<b>20 663,88</b>	

### 2. Budget annexe transports.

Budget annexe	Fonctionnement en €	Investissement en €
Dépenses	29 579 758,51	4 505 047,99
Déficit d'investissement N-1		45 270,86
Recettes	29 592 574,33	3 961 356,43
Excédent de fonctionnement N-1		619 278,27
<b>RÉSULTAT PAR SECTION</b>	<b>+ 12 815,82</b>	<b>+ 30 315,85</b>
<b>RÉSULTAT TOTAL (excédent)</b>	<b>43 131,67</b>	

*Les taux de réalisations sont présentés par compétence et, pour le budget annexe transports, par ligne budgétaire, dans les tableaux format A3 (voir pages 19 et suivantes).*

### **III. Section de fonctionnement. - Budget principal.**

#### **1. présentation par compétence.**

##### ↳ les opérations non ventilables

Les opérations financières de la section de fonctionnement sont composées à hauteur de 357 567,35 € des intérêts des emprunts en cours.

Il apparaît dans cette section des opérations d'ordre liées à l'amortissement des biens (mobiliers, immobiliers, des études et des logiciels - 204 236,18 francs) et à l'amortissement des subventions d'investissement et des fonds de concours (1 368 494,17 €)

Fin 2002, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a procédé à la reprise du résultat de clôture du SM TGB, aujourd'hui dissous.

Les opérations d'ordre étaient les suivantes :

- 561 072,08 € de dépenses correspondant au transfert de patrimoine dans le budget principal (études partiellement amorties, sur la signalétique et divers matériels) et la couverture du déficit de fin l'exercice 2001 du syndicat.
- 561 072, 08 € de recettes, composées de l'affectation des excédents antérieurs, du transfert du patrimoine du budget principal vers le budget annexe transports et la définition du besoin de financement par les membres du SM TGB.

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a opéré des versements vers ses communes membres, à savoir :

- l'attribution de compensation de taxe professionnelle, dont le montant définitif par commune a été arrêté par la Commission d'Evaluation des Charges ↳ 24 911 248,16 €.
- la Dotation de Solidarité Communautaire 2002 ↳ 1 524 999,99 €
- la Dotation d'Initiative Economique 2001 ↳ 833 697,33 €

Les autres dépenses de cette section sont notamment les régularisations de titres annulés sur exercice antérieur (6 866,92 €)

##### Les recettes sont constituées :

- Du produit fiscal de taxe professionnelle unique pour 31 324 727 €
  - De la compensation Etat (notamment sur la réduction de la part salaire) ↳ 14 408 888,62 €
  - De l'attribution de compensation de TP négative (rattachée à l'exercice 2001) ↳ 110 131,32 €
  - De la dotation globale de fonctionnement à 7 475 881,25 € dont une part de régularisation 2001.
- ↳ L'appel à contribution (opération réelle) auprès de Devecey et Geneuille sur le financement du déficit de clôture du SM TGB, pour respectivement 6 693,84 € et 4 879,12 €
- D'autres produits (trop versés sur des mandats et mandats annulés sur exercices antérieurs) pour 5 140,82 €.

##### ↳ L'administration générale

Les charges générales intègrent les frais de communication et ceux liés au fonctionnement courant des syndicats dont la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon à la maîtrise d'œuvre (SM SDAB et SYBERT).

D'un montant total de 680 429,33 €, ces charges générales ont augmenté par rapport à celles de 2001 de 64%.

Cette augmentation correspond :

- à l'extension des locaux (6<sup>e</sup> étage) et des charges subséquentes (fluides, maintenance des locaux et des matériels,...) sur une année pleine
- à la montée en charge du nombre d'agents et des frais liés au fonctionnement des services.

Les charges de personnel à hauteur de 1 629 415,53 € ont augmenté de 158% par rapport à 2000. Cette forte augmentation résulte de la prise en compte, d'une part en année pleine des recrutements 2001 et, d'autre part des recrutements au cours de l'année 2002. Il est à noter que le coût des postes du Sybert est intégralement remboursé à la C.A.G.B. et que les 3 postes dans les domaines de l'économie et du transport ont fait l'objet d'un transfert de charges.

On rappellera les recrutements de 16 agents en cours d'exercice:

- ✂ 1 chargé de suivi opérationnel dans les transports
- ✂ 1 contrôleur transport
- ✂ 1 assistant d'études prospectives - Transports
- ✂ 1 assistante administrative et financière pour la compétence Transport
- ✂ 1 assistant Habitat et politique de la ville.
- ✂ 1 agent d'accueil et de standard téléphonique
- ✂ 1 secrétaire de Direction - Economie
- ✂ 1 secrétaire - Direction Générale.
- ✂ 1 directeur du développement économique
- ✂ 1 chargé de compétence « compostage » - SYBERT
- ✂ 3 gardiens de déchetteries - SYBERT
- ✂ 1 responsable Tourisme, Environnement et Equipements culturels et sportifs.
- ✂ 1 assistante Projet d'Agglomération
- ✂ 1 assistante comptable

Les charges de gestion courante sont les indemnités et charges correspondantes des élus (187 109,59 € - + 46,54% par rapport à 2001) et la contribution au fonctionnement du Comité des Œuvres Sociales (6 380,07 €- 1% des rémunérations du personnel de 2001) et au syndicat mixte du réseau LUMIERE (27 261,52 €)

En terme de recettes, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a reçu divers remboursements (ENACT, EDF, SOFCAP, CEFC) sur des frais de formation ou des trop versés pour 22 160,41 €

#### ✂ Le service secours et incendie

La contribution au SDIS 2002 est de 6 416 869,86 €, soit 1,06% de plus qu'en 2001.

#### ✂ Les collèges

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon continue à rembourser à la ville de Besançon et aux Syndicats à Vocation Scolaire, dont ses communes sont membres, jusqu'à extinction des emprunts en cours relatifs aux investissements dans les collèges, les échéances appelées chaque année. En 2002, ces échéances se sont élevées à 345 677,43 €.

#### ✂ Les équipements sportifs et culturels

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a apporté son concours financier à :

- la commune de Gennes sur l'installation d'un VTHR (système de vidéotransmission à haute résolution -3 925 €)
- le SIVU de Novillars sur la rénovation de son stade (76 000 €)
- l'association ART-TISSE pour son fonctionnement (1 000 €)
- l'association AMICALE pour l'organisation de la Diagonale du Doubs (660 €)

- dans le cadre du programme CITE, sur la rénovation du stade de la Malcombe et la construction de courts de tennis (76 000 € et 45 000 € non versés mais rattachés à l'exercice 2002)

#### ↳ L'habitat

Dans le cadre de l'Habitat, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a fait mener 2 études :

- ↳ Sur 10 ans de construction (7 293 ,16 € et 26 313,98 € de rattachement)
- ↳ Sur un observatoire des loyers (11 234,57 € et 3 392 € de rattachement)

Outre des frais liés à l'achat de documentation technique (6 107,25 francs), le budget Habitat est principalement constitué de participations notamment dans le cadre des financements PALULOS, PLA-PLATS et OPAH et de la cotisation à HDL pour 23 €

#### Etat des participations, subventions, fonds de concours et cotisations versées en 2002 :

- Subvention de fonctionnement à l'ADIL pour 21 350 €
- Subvention de fonctionnement à HDL pour 9 900 €
- Subvention de fonctionnement à ALEPH pour 7 600€
- Subvention de fonctionnement à AIVS pour 3 050 €
- Fonds de concours aux groupements de communes (SICA et SIACAM<sup>2</sup>) dans le cadre du financement des OPAH pour 5 955,15 €
- Fonds de concours aux communes pour 19 970,82 € dont 7 622,45 € de rattachement d'une subvention à la ville de Besançon sur une étude dans le cadre du renouvellement urbain.
- Fonds de concours aux offices HLM pour 214 762,83 € dont 29 500 € de rattachement à 2002.
- Subvention d'investissement aux SA HLM pour 205 810,10 €

***Le total des subventions s'élève à 487 768,90 € soit +70% par rapport à 2001.***

Les subventions attendues sur le PLH et son diagnostic ont été perçues

- pour 17 227,22 € de l'Etat et 10 671,50 € sont encore à recevoir
- pour 11 268,20 € de la ville de Besançon

#### ↳ Politique de la ville

Aucune dépense ou recette n'ont été effectuées dans ce domaine en 2002.

#### ↳ SYBERT

La contribution 2002 de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon au SYBERT s'est élevée à 2 213 834 €, soit 13 € par habitant contre 11,43 € en 2001.

Une étude juridique et financière a été menée conjointement par le SYBERT et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon afin, notamment, de traiter des questions de périmètre, de compétences, de transferts de biens et de leurs conséquences (Usine d'incinération en particulier) et du financement du SYBERT. La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a apporté sa contribution financière à cette étude pour 26 874,12 € (soit 50% du total)

---

<sup>2</sup> SICA : Syndicat intercommunal du canton d'Audeux et SIACAM, syndicat intercommunal d'aménagement du canton de Marchaux.

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a remboursé aux communes de Châtillon le Duc, Miserey Salines, Auxon Dessus et Auxon Dessous leurs frais de fonctionnement des déchetteries hors SYBERT pour 48 161,15 €

En recettes, la prestation de maîtrise d'œuvre du SYBERT par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (mise à disposition de locaux, de personnel et frais afférents) s'est élevée à 353 678,07 €.

#### ↳ L'environnement

Le budget Environnement de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon en 2002, en fonctionnement a été totalement consacré au concours de fleurissement :

➤ Dépenses : 23 825,08 € soit - 9,72%.

#### ↳ Les transports

Au budget principal, le budget transports comprend la subvention d'équilibre (5 750 000 € sans TVA en 2002) et une différence sur réalisation d'une subvention à la ville de Besançon (rattachement supérieur au montant effectif de la subvention donc consommation négative des crédits - 3 089,68 €)

#### ↳ Les infrastructures

Le budget infrastructure 2002, en fonctionnement, est uniquement constitué de fonds de concours dans le cadre du Contrat de Plan pour 2 709 083,82 €.

#### ↳ L'aménagement

Sous cette fonction comptable, sont enregistrées les opérations avec l'AUDAB et le SM SDAB ainsi le suivi et l'organisation du Projet d'Agglomération.

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a versé sa contribution :

- au SM Schéma Directeur ↳ 229 068,51 € soit + 43% par rapport à 2001.

- à l'AUDAB ↳ 121 960 €, équivalente à 2001.

En recettes, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a été remboursée des frais engagés pour :

- le SM Schéma Directeur ↳ 40 0287,52 €. (Personnel, matériel,...)

- l'AUDAB ↳ 25 317,53 € (locaux, copieurs, ...)

Par ailleurs, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a reçu le solde de la subvention de l'Etat (FNADT) sur les investissements liés à la création de l'AUDAB en 2001 pour 14 644,2 €.

Les frais engagés sur le Projet d'Agglomération sont de 178 457,98 € pour une enveloppe budgétaire de 274 408,24 € (65% de réalisation) dont 136 494,80 € de fonctionnement courant et de communication et le rattachement de la subvention à verser à l'AUDAB au titre de sa mission d'animation (41 963,18 €)

## ↳ L'économie.

Différents thèmes ont été réalisés dans le cadre du budget Economie.

### *Les études*

Les deux principales études menées portent sur un état des zones d'activités de l'agglomération et sur la reconversion de friches industrielles.

Ces marchés d'études, dont les montants avaient été rattachés pour leur solde à l'exercice 2000, ont été partiellement régularisés sur 2001, pour 21 879,48 € (friches industrielles) et 13 127,69 € (schéma de zones d'activités)

N'étant pas totalement soldées, il a été réalisé un nouveau rattachement à l'exercice 2001 pour un total de 69 650,91 €.

Au terme de 2002, 16 774,27 € ont été régularisés ; le solde constitue une consommation négative des crédits de 52 876,64 €.

Une nouvelle étude a été menée en 2002 sur l'immobilier d'entreprises par IMMOBILIER ET TERRITOIRES pour 31 813,60 €.

### *Les participations diverses.*

⊗ Contribution au fonctionnement de TEMIS - PSI s'est élevée à 209 255,53 € (+239% par rapport à 2001).

⊗ Subvention de fonctionnement à l'ENSEMM : 10 000 €

⊗ Subvention au SMAIBO: 522 714,92 €

⊗ Reversement de TP au SMAIBO : 80 307,55 €

⊗ Cotisation à l'ADED : 762,25 €

⊗ Cotisation à Franche Comté Expansion: 762,25 €

### *Le Système Productif Localisé Microtechnique.*

Le service Economie poursuit l'animation du Système Productif Localisé Microtechnique pour 9 189,65€, principalement consacrée à des opérations de communication (lettre des SPL) et à la cotisation à l'association des districts industriels.

### *Le soutien aux entreprises.*

Pour 24 343 €, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a versé :

- 22 867 € à CRE-ENTREPRENDRE

- 1 476 € à LPMO - Laboratoire de Précision et Métrologie des Oscillateurs.

### *La communication économique*

En 2002, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a participé au salon MICRONORA ; les frais liés à cette opération de communication représentent l'affectation principale des crédits 2002 pour un total de 63 332,09 € et la visite d'une zone d'activité (150 €)

## ↳ Le tourisme.

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon est membre du syndicat mixte du musée de Nancray, avec le Conseil Général et la commune de Nancray. Sa contribution au budget 2002 n'a pas porté sur l'investissement (contre 68 907,35 € en 2001) mais uniquement sur le fonctionnement. (70 969,69 € contre 88 923,21 € en 2001).

Il faut rappeler que, dans ces montants, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a versé un complément de contribution exceptionnelle au titre des ateliers thématiques de 2002 et a assuré le financement d'une desserte de bus vers le musée lors de la Foire aux Végétaux.

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a contribué à la restructuration du zoo de la Citadelle pour 18 000 € (rattachés et régularisés sur 2003)

Il a été rattaché deux cotisations sur 2002 à régulariser sur 2003 à savoir :

- cotisation à la Fédération des Eco musées et musées de sociétés pour 380 €
- cotisation à GTF pour 180 €

## **2. détermination de l'excédent de fonctionnement.**

**Au vu des réalisations de la section de fonctionnement, tant en opérations réelles qu'en opérations d'ordre, il apparaît un excédent de 5 893 837,43 €**

## **IV. Section d'investissement - Budget principal**

### **1. présentation par compétence.**

#### ↳ Les opérations non ventilables

En matière de dette, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a remboursé le capital de ses emprunts en cours à hauteur de 613 043,14 € dont 33 420,35 € d'intérêts courus non échus.

Pour mémoire, **le capital restant dû au 31 décembre 2002 est de 5 965 655,41 €.**

Le besoin de financement de l'exercice 2002 a été couvert sur le budget principal totalement par autofinancement, donc sans recours à l'emprunt.

Le reste des dépenses d'investissement non ventilables sont des opérations d'ordre, à savoir :

- les opérations de clôture du budget du SM TGB (voir section de fonctionnement)
- les opérations de mise à disposition au SDIS du solde des travaux effectués sur la caserne pour 320 625,83 €
- l'opération de transfert des fonds de concours et subventions d'investissement afin de les prendre en compte dans le financement par emprunt du budget et d'étaler la charge sur 5 ans (subventions d'investissement) et 15 ans (fonds de concours) pour 3 557 356,03 € (voir détail en annexe).
- des opérations d'amortissements de biens et matériels de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a perçu une partie du FCTVA due au titre de 2000 et pour partie de 2002 à hauteur de 116 000 €. A compter de 2004, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon percevra la FCTVA par trimestre au fur et à mesure de ses investissements.

Le compte administratif 2001 faisait ressortir un déficit d'investissement de 3 069 089,50 €

#### ↳ L'administration générale

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a poursuivi l'aménagement des locaux du 6<sup>e</sup> étage acquis courant 2001 ; elle a réalisé 219 893,66 € de dépenses d'équipements et de travaux (cloisons, électricité, peinture, revêtement de sol)

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon s'est doté de 3 nouveaux véhicules (1 Kangoo et 2 Clios).



L'arrivée de nouveaux agents a nécessité l'acquisition de mobilier pour un montant de (51 672,97€), de matériels et logiciels informatiques (respectivement 35 350,21 € et 54 656,57 € dont 3 fax, 1 relieuse, 1 logiciel de marchés publics,...) et divers matériels pour (437,90 €).

#### ↳ Le service secours et incendie

Il s'est agit de solder le paiement des dépenses inscrites en reports de 2001 à 2002 (9 308,95 €), à savoir les travaux de mise aux normes de la caserne de Besançon.

#### ↳ Les équipements sportifs et culturels.

Les crédits (3 350,92 € - achat de logiciels) ont entièrement été consacrés à l'opération ORDICLASSES.

#### ↳ Les transports

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a poursuivi sur 2002 la construction et l'aménagement des pôles d'échanges pour 1 346 212,67 € et terminé les travaux de la gare Viotte.

#### Les partenaires financiers sur ces investissements en 2002 sont :

- la Région sur les travaux de la gare Viotte pour 13 684,44 €
- le Département sur les travaux de la gare Viotte pour 15 244,90 €
- la ville de Besançon sur les travaux de la gare Viotte pour 15 244,90 €
- le Département sur l'aménagement des pôles d'échange pour 142 800 €

*Pour mémoire, les reports de 2002 sur 2003 concernent :*

↳ *En dépenses, la poursuite des travaux sur les pôles d'échange pour 169 970 €*

↳ *En recettes, les subventions à recevoir sur ces opérations pour 386 528,93 €*

#### ↳ L'infrastructure.

Les premières études et frais liés aux travaux d'aménagement du rond point de Palente ont été réglés sur 2001. En 2002, ces études ont été complétées pour un total de 57 511,49 € notamment sur la plateforme ferroviaire de Chemaudin.

Le reste des engagements a été reporté sur 2003 pour 6 697,60 €

#### ↳ L'économie

*Pour mémoire, le solde des remboursements des avances à TEMIS pour 524 490 € a été reporté et sera versé sur 2003, ainsi que le 1<sup>er</sup> versement à la SEDD sur la maîtrise d'œuvre de la ZAC des Hauts de Chazal pour 762 500 €.*

#### Les opérations 2002 consistent en :

- avances sur investissements pour 3 092 499,94 € dans le cadre de la réalisation de la ZAE de TEMIS.
- Acomptes dans le cadre de la convention de mandat avec la SAIEMB sur la construction de la Maison des Microtechniques pour 223 115,95 €.

## **2. Détermination du déficit d'investissement**

Au vu des réalisations, tant en opérations réelles qu'en opérations d'ordre, il apparaît un déficit d'investissement de 5 873 173,55 €, en tenant compte de l'excédent d'investissement constaté au compte administratif 2001 soit 1 517 281,40 € (déficit d'investissement constaté de 3 069 089,50 € et affectation de l'excédent de fonctionnement 2001 en recettes d'investissement 2002 pour 4 586 370,90 €).

## V. Section de fonctionnement. - Budget annexe HT.

1. Les dépenses de la section de fonctionnement du budget annexe s'élèvent à 29 579 758,51 €, soit 96,83% des inscriptions budgétaires et une augmentation de 13,6% par rapport par à 2001.

### Les principales dépenses concernent :

- ✂ Les frais de transports urbains (CTB) et périurbain (affréteurs) pour 26 471 000,86 € soit + 16,21% par rapport à 2001.
- ✂ Le solde de la rémunération de la ville de Besançon pour son assistance lors de la prise de compétence pour 71 193,69 € suite à la signature d'un avenant courant 2002.
- ✂ La cotisation au GART pour 6 471,21 €. (+2,56%)
- ✂ Les autres dépenses portent sur la communication sur GINKO, l'entretien des poteaux et abribus et autres frais de fonctionnement courant du réseau pour 99 959,68 €
- ✂ Les impôts locaux sur les biens immobiliers mis à disposition pour 32 916,24 €.
- ✂ Les frais financiers sur l'emprunt de 5,71 M d'€ contracté en cours d'exercice 2001 pour 281 865,78 €
- ✂ Le remboursement partiel du versement Transport aux organismes logeant ou transportant leur personnel pour 27 349,96 € sur présentation d'un dossier de demande.
- ✂ Le versement d'une indemnité aux familles dont l'enfant collégien ne peut bénéficier d'un transport par le réseau de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon pour un total de 12 802,68 €
- ✂ Des frais de gestion au titre de gros virements effectués vers la CTB (19,76 €) et l'annulation d'un titre sur exercice antérieur pour 2 206,03 €.

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a contribué aux travaux de la SNCF sur une zone de régulation près de la gare Viotte pour 12 000 €.

✂ Une opération d'ordre : la dotation aux amortissements 2002 des biens utilisés dans le cadre de la compétence transport pour 2 561 972,62 €.

2. Les recettes de la section de fonctionnement du budget annexe s'élèvent à 29 592 574,33 €, soit 96,88% des inscriptions budgétaires et +11% par rapport à 2001.

Les cotisations de versement transports ont été perçues à hauteur de 13 413 456,22 €, soit + 13% par rapport à 2001.

L'exercice 2002 est la 1<sup>ère</sup> année durant laquelle la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon perçoit du VT sur son périmètre complet et avec un taux unique de 1%.

Les recettes de billetterie et recettes connexes (supports de cartes, livrets locations de bâtiments, brevets,...) pour 7 655 193,48 € soit 98,66% de l'estimation des recettes.

Les subventions reçues ou à recevoir (donc rattachées à l'exercice) sont de 2 761 850,67 €. Il s'agit :

- la dotation globale de décentralisation au titre de Besançon pour 251 335 €.
- la subvention du Conseil Général sur la prestation de transports scolaires sur 2002, indexée sur la DGD pour 2 478 501,39 €.
- les subventions de la Région (2002), du Département (2002) et de la SNCF (2001 et 2002) sur le service MOBILIGNE pour 32 014,28 €.

La subvention d'équilibre par le budget principal a été mobilisée pour 5 750 000 €, soit 75% de l'inscription budgétaire et 1 916 642,62 € de moins, en raison des consommations moindres, notamment sur la prestation transport de la CTB et des affréteurs (notification des marchés en 2002 - moins 868 999,14 €) et des recettes de fonctionnement supplémentaires (principalement sur le versement Transports : + 1 213 456,22%)

**3. Au regard des dépenses et recettes réalisées, le budget annexe transport, dans sa section de fonctionnement, est excédentaire de 12 815,82 €.**

## **VI. Section d'investissement. - Budget annexe HT.**

**1. Les dépenses de la section d'investissement du budget annexe s'élèvent en dépenses à 4 550 318,85 €, soit 68,95% des inscriptions budgétaires et une réduction de 80% par rapport à 2001.**

Cette diminution s'explique par les nombreuses opérations d'ordre en 2001, liées au transfert de biens de la ville de Besançon et au remboursement du capital de l'emprunt de 5 716 838,15 € contracté en 2001 pour rembourser les engagements de Besançon sur les transports.

Hors ces opérations d'ordre (19 106 690,27 €), le budget d'investissement a été augmenté de 22%.

Les dépenses d'équipements et de travaux se répartissent ainsi :

- étude, transfert du budget du SM TGB: 11 572,51 €
- installations transférées par le SM TGB : 163 005,29 €.
- logiciels : 27 195,09 €
- installation d'une enseigne bus, de poteaux d'arrêts et de balises : 220 771,93 €
- matériels industriels (centrale à air, élévatrice,...) : 116 528,15 €
- matériels de transports et leurs aménagements : 2 640 574,91 €
- matériels informatiques pour la CTB : 75 173,34 € HT
- travaux (rénovation des vestiaires CTB, principalement) : 1 019 416,19 € HT.

**Le déficit d'investissement 2001 reporté s'élevait à 45 270,86 €.**

Les reports en dépenses sont de 1 704 275,81 €.

**2. Les recettes de la section d'investissement du budget annexe s'élèvent en recettes à 4 580 634,70 €, soit 69,41% des inscriptions budgétaires.**

Les principales recettes d'investissement sont des opérations financières ou d'ordre :

- La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a affecté l'excédent de fonctionnement de 2001 en recettes d'investissement 2002 pour 619 278,27 €.
- Les opérations de reprise du patrimoine du SM TGB dans le budget annexe transport sont de 174 577,80 €, recettes et dépenses équivalentes.
- Les dotations aux amortissements de biens sont de 2 561 972,62 €, recettes et dépenses équivalentes.

L'ADEME contribue à l'achat de bus «propres» soit 123 387,36 € ; une subvention de l'Etat et de l'ADEME ont été reportées sur 2003 pour, respectivement, 98 441,82 € et 20 337,15 €.

Le besoin de financement de la section d'investissement du budget annexe transport 2002 a été couvert par un emprunt auprès de la Caisse d'Épargne de Franche Comté pour 1 067 143,12 €. Les intérêts courus non échus s'élèvent à fin 2002 à 34 275,53 €.

L'encours de dette sur le budget annexe transport au 31 décembre 2002 est de : 5 253 824,43 €.

3. **Au regard des dépenses et recettes réalisées, le budget annexe transport, dans sa section d'investissement est excédentaire de 30 315,85 €.**

**Après que le Conseil de Communauté ait procédé à la désignation de M. Gabriel BAULIEU, comme Président de séance pour l'approbation du compte administratif, M. le Président se retire de la salle des séances pour la mise au vote.**

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide le compte administratif 2002, tant en budget principal qu'en budget annexe, sous réserve de l'édition du compte de gestion.**

Pour extrait conforme,

Le Président